La commune impose dans son nouveau Plan Local d’Urbanisme (PLU) un coefficient de Biotope par surface (CBS) pour toutes nouvelles constructions ou pour toute division de propriété (lot bâti & lot à bâtir). Ceci afin de garantir la préservation d’espaces naturels pour chaque unité foncière. Le CBS se définit comme la proportion entre toutes les surfaces favorables à la nature (ou éco-aménageables) présentes sur l’unité foncière (A) et la totalité de l’unité foncière *ou chaque lot issu d’une division* (B). L’absence du CBS dans un dossier d’instruction entraîne une demande de pièces manquantes. **Lors de la constitution de vos dossiers, il faut impérativement compléter le tableau ci-dessous et nous le restituer.**

Pour le calcul des surfaces éco-aménageables, une pondération a été mise en place en fonction de la nature de la surface : un coefficient de valeur écologique selon le type de surface est ainsi précisé dans le tableau ci-dessous. Une fois votre surface éco-aménageable (A) déterminée, il faut la diviser par la superficie totale du terrain (B) pour obtenir le CBS, qui devra être conforme au coefficient déterminé à votre cas dans les dispositions du règlement du PLU.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Types de surfaces | Description du type de surfaces | Coefficient de la valeur écologique | Surfaces éco-aménageables |
| Surfaces imperméables | Revêtement imperméable pour l’air et l’eau, sans végétation (par exemple : béton, bitume, dallage avec couche de mortier …) |   **X 0** | =  |
| Surfaces semi-ouvertes | Revêtement perméable pour l’air et l’eau, infiltration d’eau de pluie, avec végétalisation (par exemple : dallage bois, pierre de treillis de pelouse, …) |   **X 0,5** | =  |
| Espaces verts sur dalle | Espaces verts sans continuité avec une pleine terre et dans une épaisseur de terre végétale inférieure à 80 cm |   **X 0,7** | =  |
| Espaces verts en pleine terre | Continuité avec la terre naturelle |   **X 1** | =  |
| Toiture végétalisée | Toiture végétalisée conforme aux règles de l’art |   **X 0,2** | =  |
|  |  | Total surfaces éco-aménageables (A) | =  |
|  |  | Surface du terrain (B) | =  |
|  |  | CBS (A/B) | =  |

**Merci de remplir précisément ce tableau et de l’inclure à votre dossier avant de la déposer au service instructeur**